



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la REUNION du 26 SEPTEMBRE 2022

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Christine Déprèle, Mme Nicole Saint-André, Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Nicole Saint-André.

Compte rendu de la séance du 18 juillet 2022 : approuvé à l'unanimité.

. 1/ Avis sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI)

***DEL. 31/2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan de prévention des risques naturels d'inondation de la Vallée d'Azergues prescrit le 3 janvier 2019 a été transmis à l'ensemble des communes concernées, numériquement fin juin 2022, et en version papier au mois de juillet 2022.

Conformément à l'article R.562-7 du Code de l'Environnement, le projet dudit plan doit être soumis à l'avis des assemblées délibérantes. Le délai de consultation de 2 mois fixé par l'article précité a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Enfouissement de 2 câbles HTA : signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS

***DEL. 32/2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réseau HTA (20 000 V.) va être enfoui sur les communes de SAINT-NIZIER-D'AZERGUES et CLAVEISOLLES.

Il est prévu que le tracé de l'ouvrage traverse plusieurs parcelles appartenant à la commune de Claveisolles. Il s'agit des parcelles cadastrées n° 109-111-231-232 et 233 section AB situées dans le bourg.

C'est pourquoi une convention de servitudes doit être signée entre la commune et ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

3/ Révision de la carte communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réunion prévue en Sous-Préfecture le 14 septembre dernier a été annulée car le Préfet s'oppose toujours au classement du Bois des Igauts en zone constructible considérant l'impact paysager et la discontinuité urbaine de ce site.

Le Sous-Préfet étant ouvert à d'autres propositions, Monsieur le Maire suggère les parcelles cadastrées n° 32-33-42-43 et 106 section ZH. Le Conseil Municipal valide ce nouveau tènement.

. 4/ Réforme de la publicité des actes réglementaires

***DEL. 33/2022 :**

Vu l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la réforme de la publicité des actes des collectivités qui pose le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Il précise que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir le mode de publication des actes administratifs (arrêtés, délibérations) :

- 1- Soit par affichage
- 2- Soit sur papier
- 3- Soit sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Claveisolles afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour les modes de publicité suivants :

- Publicité des actes de la commune par affichage place de l'église ;
- Publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Economies d'énergie et rachat de la chaufferie bois à la COR

Dans le contexte actuel de crise énergétique, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à expertiser plusieurs solutions pour faire des économies d'énergie :

- Rachat de la chaufferie bois et du réseau de chaleur à la COR : suite au bilan financier fait par Hadrien Vally de la COR, le coût de la chaleur facturé par la COR à la commune est relativement élevé en raison d'un coût de maintenance important (contrat avec Engie). En devenant propriétaire, la commune aurait une meilleure maîtrise des coûts de maintenance. A noter que le rachat ne sera possible qu'à partir de juillet 2023 car la COR est liée à Engie jusqu'à cette date. Paul Martin souligne que si la commune devient propriétaire du réseau de chaleur, elle devra supporter les éventuels impayés, gérer les pannes et les augmentations de prix des granulés de bois.
- Eclairage public : le SYDER prévoyant une hausse de 48% du coût des consommations électriques, les solutions suivantes sont évoquées :
 - Supprimer la lampe vers le passage à niveau à La Gare et Pont Gaillard ;
 - Changer les horloges pour permettre une extinction de l'éclairage public entre 21h00 et 05h45 ;
 - Remplacer les ampoules par des leds.

. 6/ Travaux de la salle des fêtes

Pierre Dumontet indique que les travaux dans la cuisine vont débuter le 10 octobre pour une durée de trois semaines environ. Ils vont consister à ouvrir le mûr entre la cuisine et la chambre froide, reprendre le plafond et mettre aux normes l'électricité. Le remplacement des menuiseries se fera plus tard.

Une discussion autour de l'achat d'un lave-vaisselle est engagée mais aucune décision n'est prise. Néanmoins, tout le conseil municipal s'accorde à dire que, si la salle des fêtes n'est pas équipée d'un lave-vaisselle, il faudra impérativement prévoir une quantité d'eau chaude plus importante.

Il est enfin proposé de prévoir un forfait de nettoyage pour le lavage du sol. La commission Bâtiment est invitée à travailler sur ces 2 points pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

. 7/ Travaux de voirie

Gérard Achaintre indique que plusieurs travaux de voirie ont été réalisés sur la commune :

- Voirie communautaire : tuyaux à Vallossières et reprise de l'enrobé à Claveissette.
- Voirie communale : enrochement à Vallossières vers chez Mme BRUN et débouchage des canaux à Foncluse, Vallossière et Chazelles.
- Elagage par l'entreprise GIRAUD TDT de tous les voies goudronnées.

L'élagage des chemins en terre reste à faire, de même que la réfection du chemin des Paletières (accès pour les exploitations forestières).

. 8/ Projets d'antennes sur la commune

- Le projet d'antenne relais TNT/FM/RNT prévu à Vigue a donné lieu au dépôt d'une demande de permis de construire qui est toujours en cours d'instruction. Le raccordement électrique de cet ouvrage va nécessiter une extension de réseau dont le coût a été estimé par le SYDER à 12 635.28 €. Il est décidé que la commune ne prendra pas en charge cette extension. Si le permis de construire est accordé, cette prescription sera mentionnée dans l'arrêté.
- Dans le cadre du programme New Deal visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français, un projet d'antenne est en cours pour améliorer le réseau de la téléphonie mobile sur la commune. Le choix de l'implantation de l'antenne est déterminant pour que la commune soit entièrement couverte. Trois sites sont à l'étude pour l'instant :
 - Mont Soubran
 - Bois des Igards
 - Bois du Couvent

Il est également proposé le site de La Bussière près du réservoir.

. 9/ Retour sur l'inauguration de la micro-crèche, de l'aménagement de l'entrée du village et des travaux au cimetière

Le Conseil Municipal constate une faible participation des habitants mais souligne que les personnes présentes étaient très satisfaites.

. 10/ Formation des élus des 22 et 23 octobre à Sauvain

*DEL. 36/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de séminaire des 22 et 23 octobre prochains qui se déroulera à Sauvain (42).

Il leur faire part des principales thématiques abordées durant la matinée du samedi : finances communales, état des lieux de la filière bois, enjeux touristiques du territoire, économies d'énergie, projets communaux. Un temps d'échange avec les élus de Sauvain est également prévu le samedi après-midi ainsi que la visite du musée local. Le dimanche matin sera consacré au débriefing et à l'élaboration d'un plan d'actions « **Claveisolles à l'horizon 2030** ».

Monsieur le Maire indique que ce séminaire est ouvert à tous les conseillers municipaux de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet de séminaire des 22 et 23 octobre 2022 à Sauvain et décide que les frais d'hébergement seront pris en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité.

***DEL. 37/2022 – Décision modificative du budget**

Le Conseil Municipal décide le virement de crédits suivant en section de fonctionnement :

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Compte 022 – Dépenses imprévues fonct.	3 000.00 €	
Compte 6535 – Formation des élus		3 000.00 €
TOTAL	3 000.00 €	3 000.00 € €

Adopté à l'unanimité.

11/ Calendrier

- Après-midi intergénérationnelle des communes de la Haute Vallée d'Azergues : jeudi 20 octobre à la salle de sport.
- Repas et colis de fin d'année : il est décidé de reconduire les bons d'achat au Comptoir du Bourg. Le repas sera confectionnés par L'Internat Les Clés du Soleil un mercredi de décembre (date non définie à ce jour).
- Cérémonie des vœux 2023 : samedi 07 janvier soir ou dimanche 15 janvier matin.

. 12/ Financement du transport en car des élèves des 2 écoles à Radio Calad à Villefranche-sur-Saône

***DEL. 34/2022 :**

Dans le cadre du partenariat entre les 2 écoles et la MAS, une découverte de Radio Calade est prévue pour les élèves ambassadeurs du projet. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût du transport qui s'élève à 250 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

. 13/ Questions et informations diverses

***DEL. 35/2022 :**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 18 juillet dernier, le Conseil Municipal avait validé la vente des sapins du bois du Couvent. Il ajoute que plusieurs offres de prix ont été demandées et que celle de F. PROVVEDI d'un montant de 50 €/m³ est la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre de F. PROVVEDI.

Adopté à l'unanimité.

. 14/ Questions et informations diverses

- Demandes d'urbanisme en cours d'instruction :

PC 069 060 22 00006	TOWERCAST	Implantation d'un relais de diffusion TNT-FM-RNT <i>Crêt de Vigie</i>
PC 069 060 22 00007	M. et Mme ACHAINTE Adrien	Aménagement de bâtiments existants

		<i>Chemin du Petit Valtorte</i>
DP 069 060 22 00006	M. CHAGARD Samuel	Isolation des murs par l'extérieur et remplacement des fenêtres <i>5 Montée du Couvent</i>

- Une réunion s'est déroulée en mairie avec les utilisateurs de la salle de sport pour établir le planning de la saison 2022/2023.
- Nouvelle résidence de l'OPAC : Les premiers locataires emménagent le 14 octobre. Les travaux sont terminés hormis la façade.
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) : le calendrier est très serré : commission départementale de sécurité partielle le lundi 24 octobre – arrivée d'une partie des résidents le 14 novembre et livraison complète du bâtiment aux alentours du 20 décembre.
- Un bac à ordures ménagères est cassé à La Douzette. Le secrétariat de mairie informera le service Gestion des Déchets de la COR pour le réparer ou le remplacer.
- Paul Martin signale qu'une vitre est cassée à la station. Celle-ci sera remplacée en même temps que celles de l'église.
- Françoise Raynaud rappelle la porte ouverte à la bibliothèque municipale ce samedi 1^{er} octobre et la venue à 15h30 de David Bessenay, écrivain et journaliste. Paul Martin informe le Conseil Municipal qu'il a été interviewé par David Bessenay à propos des hauts douglas de Claveisolles.
- Nicole Saint-André a été interpellée par Mme Joyard à propos des déjections de pigeons dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.